

Peine capitale

tes. (iv) Étude sur les blés d'utilité générale. 1975: a) (i) Université du Manitoba, Winnipeg, Manitoba. (ii) Foothills Forage Co-op Association, Calgary, Alberta. (iii) Minas Seed Cooperative Limited, Canning, Nouvelle-Écosse. (iv) Rapeseed Association of Canada, Winnipeg, Manitoba. (v) Colonial Florists Limited, St-Catharines, Ontario. (vi) Ontario Wine Council, Toronto, Ontario. (vii) CSP Foods, Saskatoon, Saskatchewan; b) (i) Évaluation nutritionnelle des cultivars d'orge. Évaluation nutritionnelle des cultivars d'avoine à forte teneur en matière grasse pour l'alimentation du bétail. (ii) Évaluation de l'avoine fourragère. (iii) Évaluation de la machinerie et des systèmes de culture nécessaire à une culture céréalière à grande échelle en Nouvelle-Écosse. (iv) Création de variétés de colza. (v) Création de matériel souche de géraniums indemne de champignons et de bactéries. (vi) Études des possibilités de développement de la production de raisin hors de la zone actuelle de viticulture. (vii) Étude sur les blés dits d'utilité générale dans l'agriculture de la Saskatchewan. 1976: a) (i) Université de la Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan. (ii) Continental Grain Co. (Canada) Limited, Winnipeg, Manitoba. (iii) Kemptville College of Agriculture Technology, Kemptville, Ontario. (iv) Nova Scotia Blueberry Growers Association, Truro, Nova Scotia; b) (i) Projet d'élargissement de la culture du seigle d'hiver en Saskatchewan. Projet visant à accroître les possibilités du lin comme culture importante dans les Prairies. (ii) Implantation de la culture de la moutarde dans l'est du Canada. (iii) Production de semence de moutarde dans l'est de l'Ontario. (iv) Installation de plantations de bleuets nains.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur l'Orateur, que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 juin, du bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infraction graves), dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions n^{os} 4, 9, 18 et 38 (M. Halliday).

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur a indiqué hier qu'il s'occuperait de grouper les motions. Je me demande si Votre Honneur est prêt à le faire maintenant.

M. l'Orateur: J'ai préparé un projet de groupements que j'ai fait remettre aux leaders de la Chambre. Si des députés veulent faire des commentaires là-dessus, je suis maintenant prêt à les entendre. Par contre, comme nous nous

[M. Whelan.]

occupons d'un groupement qui nous prendra sûrement l'après-midi et peut-être jusqu'à lundi, il se peut qu'une discussion doive avoir lieu à ce moment-là, à moins qu'on ne veuille discuter des deux premiers groupements qui suivront celui dont nous nous occupons actuellement.

M. Blais: Je suis d'accord avec ce que vous dites, monsieur l'Orateur. J'ai des observations à formuler sur le groupement des motions n^{os} 35, 36, 37, 45 et 46. Je suis certain que nous n'y arriverons pas avant lundi. Si j'ai proposé qu'on s'entende sur la proposition de Votre Honneur, c'est que je dois m'absenter dans cinq minutes environ. J'espère que les députés des autres partis qui traitent peut-être de cette question me permettront de parler lundi des questions qui me préoccupent.

● (1510)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Premièrement, j'ai déjà décidé qu'on reprendrait le débat sur les motions à l'étude aujourd'hui et que le solliciteur général (M. Allmand) avait la parole.

Je doute qu'on s'oppose beaucoup à ce que la motion n^o 7 soit étudiée séparément—compte tenu de ce que nous avons dit—et que les motions n^{os} 10, 11, 12 et 13 soulèvent des commentaires à ce moment-ci. Cela nous reportera donc à lundi, je crois, et nous donnera l'occasion de réfléchir sur ces groupements et de les commenter.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me rallie volontiers à votre proposition de reporter le débat à lundi. Je veux simplement dire qu'il y a deux propositions d'amendement dont j'aimerais parler: la première est la motion n^o 35 que le député de l'autre côté a mentionnée et l'autre, la motion n^o 40, mais comme Votre Honneur le faisait remarquer, tout ceci peut attendre jusqu'à lundi.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme je ne suis pas représenté par un chef de parti ou un whip, je me demande si je puis être mis au courant du groupement dont vous avez parlé?

M. l'Orateur: Selon les suggestions qui ont été faites, avant de quitter le fauteuil cet après-midi, j'ai l'intention de demander au solliciteur général de reprendre le débat, mais je devrais peut-être faire consigner au compte rendu les suggestions qui sont ici afin que les députés puissent les retrouver dans le hansard.

A la suite des discussions au sujet du bloc de motions à l'étude actuellement, à savoir les motions n^{os} 4, 9, 18 et 38, on suggère, sous réserve de discussions ultérieures, que la motion n^o 7 fasse l'objet d'un débat et d'un vote séparés. Les motions n^{os} 10 et 11 pourraient être groupées pour les fins du débat et un vote sur la motion n^o 10 réglerait sans doute également le cas de la motion n^o 11; les motions n^{os} 12 et 13 pourraient être débattues ensemble, mais on voterait séparément sur chacune d'elles; les motions n^{os} 21 et 22 seraient débattues ensemble et on voterait sur les deux en même temps; la motion n^o 23 serait débattue séparément et ferait également l'objet d'un vote séparé; les motions n^{os} 24 et 25 seraient groupées tant pour le débat que pour le vote; les motions n^{os} 26 à 32 inclusivement seraient débattues ensemble et feraient l'objet d'un seul vote; les motions n^{os} 33 et 34 seraient débattues ensemble et il n'y aurait qu'un vote; la motion n^o 35 ferait l'objet d'un débat et d'un vote séparés là encore sous réserve des discussions selon la mise en garde qui a été faite; les motions n^{os} 36 et 37 seraient débattues ensemble, mais il y aurait un vote séparé de pris sur chaque motion; les motions n^{os} 40 et 41 feraient l'objet d'un débat et d'un vote séparés sous réserve des commentaires; les motions n^{os} 42, 43 et 44 seraient groupées pour les